

COOPERATION INTERNATIONALE

Convention pluriannuelle d'objectifs (2008-2010) avec l'association Comité de jumelage

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une convention pluriannuelle d'objectifs (2005-2007) entre la ville d'Ivry et l'association Comité de jumelage a été approuvée lors du conseil municipal du 24 mars 2005. Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention afin de poursuivre la collaboration entre la ville et l'association sur les projets d'échanges internationaux et de coopération décentralisée.

Dans le cadre du renforcement des relations internationales et du développement d'une politique de coopération décentralisée, la ville d'Ivry, qui agit depuis longtemps pour un monde de paix et de solidarité, souhaite contribuer au niveau local à la solidarité internationale, à la meilleure connaissance des cultures et des langues, au développement de la citoyenneté locale, à l'insertion des immigrés et des jeunes, et au renforcement de ses compétences territoriales en association avec toutes les composantes de la communauté locale.

Pour ce faire, la ville développe des échanges et projets internationaux avec les collectivités locales jumelées, les associations locales partenaires et les associations ivryennes partenaires : séjour international de jeunes « Village du Monde » à Ivry, stage d'élèves infirmiers de l'IFSI¹ Charles Foix d'Ivry à Dianguirédé (Mali), projet de forages d'eau à Dianguirédé (Mali), lancement d'un programme pluriannuel de coopération décentralisée avec la commune de Dianguirédé (Mali), programme de rénovation d'un quartier insalubre et de développement communautaire à La Lisa (Cuba).

Le Comité de jumelage d'Ivry-sur-Seine contribue pour sa part au développement des échanges internationaux entre les collectivités locales jumelées et au développement d'une solidarité internationale. L'association est en outre un acteur important de l'animation des ressortissants de Dianguirédé à Ivry-sur-Seine.

La commune travaille en collaboration avec le Comité de jumelage pour le développement des projets avec les collectivités locales suivantes : la ville de Brandenburg an der Havel en Allemagne, le Wear Valley District en Angleterre et la commune rurale de Dianguirédé au Mali. Par ailleurs, la municipalité souhaite associer le Comité de jumelage aux différentes initiatives de sensibilisation développées à Ivry-sur-Seine.

¹ IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers.

De même, dans une perspective de Paix et développement au Proche-Orient et de sensibilisation des ivryens à la situation des populations palestiniennes, la ville soutient les actions de solidarité dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation développées par le Comité de jumelage auprès de l'association des enfants du camp de Jelazone et du village de Jifna en Cisjordanie, Palestine. La municipalité souhaite en outre créer des liens officiels de jumelage-coopération décentralisée avec ces deux communes palestiniennes.

Aussi, afin de développer ces différentes actions de coopération décentralisée, de solidarité internationale et d'échanges internationaux, la Ville continuera de s'appuyer sur l'expérience et la connaissance du Comité de jumelage qui est le partenaire associatif pour ces domaines d'actions.

Avec une nouvelle convention, le Comité de jumelage s'engage avec la ville afin de renforcer les modalités de coopération entre les deux partenaires pour mener à bien les projets d'intérêts communs, sur quatre objectifs de coopération :

1. contribuer au développement d'une coopération décentralisée avec la commune rurale de Dianguirdé et oeuvrer au développement local des ressortissants maliens habitant Ivry-sur-Seine et de leurs enfants ;
2. contribuer à l'organisation annuelle du séjour international de jeunes « Village du Monde » ;
3. contribuer au développement des échanges internationaux et de la solidarité internationale à Ivry et dans les pays des partenaires ;
4. contribuer à l'officialisation des liens de coopération avec le camp de Jelazone et le village de Jifna (Cisjordanie, Palestine), soutenir les actions de solidarité menées par l'association des enfants du camp de Jelazone et du village de Jifna, et participer à des actions locales de sensibilisation à la situation palestinienne auprès des ivryens dans une perspective de promotion de la Paix et du développement au Proche-Orient.

Pour l'année 2008, la subvention attribuée par la ville s'élève à 30 000 €.

Aussi, je vous propose d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs (2008-2010) avec le Comité de jumelage.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 65.

P.J. : convention.

COOPERATION INTERNATIONALE

Convention pluriannuelle d'objectifs (2008-2010) avec l'association Comité de jumelage

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1 et suivants,

vu les circulaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 26 mai 1994, du 20 avril 2001 et du 26 février 2003 relatives à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

vu sa délibération en date du 24 mars 2005 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs (2005-2007) entre la ville d'Ivry-sur-Seine et l'association Comité de jumelage,

considérant le renforcement des relations internationales de la Ville et le développement d'une politique de coopération décentralisée,

considérant que le Comité de jumelage d'Ivry-sur-Seine contribue pour sa part au développement des échanges internationaux entre les collectivités locales jumelées et au développement d'une solidarité internationale,

considérant qu'il convient de renouveler la convention susvisée afin de poursuivre la collaboration entre la ville d'Ivry-sur-Seine et l'association Comité de jumelage sur les projets d'échanges internationaux et de coopération décentralisée avec quatre objectifs spécifiques : le développement d'une coopération décentralisée avec la commune rurale de Dianguirde et le développement local des ressortissants maliens habitant Ivry-sur-Seine et de leurs enfants, l'organisation annuelle du séjour international de jeunes « Village du Monde », le développement des échanges internationaux et de la solidarité internationale à Ivry et dans les pays des partenaires, l'officialisation des liens de coopération avec le camp de Jelazone et le village de Jifna (Cisjordanie, Palestine), soutien d'actions de solidarité menées par l'association des enfants du camp de Jelazone et du village de Jifna, et participation à des actions locales de sensibilisation à la situation palestinienne auprès des ivryens dans une perspective de promotion de la Paix et du développement au Proche-Orient,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 37 voix pour et 4 voix contre)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs (2008-2010) à passer avec l'association Comité de jumelage et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 65.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 1^{ER} FEVRIER 2008